



Nom homologué : SOLUTION BORDELAISE.
N° AMM : 2180888 de Nufarm SAS, 28 bd Z. Camélinat, 92230 Gennevilliers. **Emploi autorisé dans les jardins.** **Composition :** 190 g/L de cuivre sous forme de sulfate de cuivre tribasique (15.08 % p/p). **Formulation :** SC, suspension concentrée. **Type d'action :** Fongicide (FRAC : M01), traitement des parties aériennes. **Usages :** Agrumes : **maladies diverses** - Amandier : **Chancres à champignons** - Arbres et arbustes, plantes d'intérieur

et balcons : **maladies des taches foliaires** - Arbres et arbustes, concombre, cultures florales et plantes vertes, laitue, melon, oignon, plantes d'intérieur et balcons, rosier, tomate, vigne : **mildiou(s)** - Cerisier, fruits à coque, haricots et pois non écosés frais, kiwi, laitue, melon, oignon, pêcher, pois écosés frais, pommier, prunier, tomate : **Bactérioses** - Cerisier, pêcher, prunier : **Coryneum et polystigma** - Cerisier : **Taphrina** - Chataignier : **Septoriose** - Noisetier : **Anthraxnose(s), dépérissement cryptogamique** - Pêcher, prunier : **cloque(s)** - Pommier : **Chancre européen, Tavelure(s)**. **Dose :** 2,6 mL à 10,5 mL/10m² (voir tableau des usages à l'intérieur).



* 50% de matière recyclée dans la composition de la résine plastique de la bouteille.

Questions et conseils



EMB 27108

KSOBOR75

Evergreen Garden Care France SAS
 4, allée des Séquoias - 69760 LIMONEST



3 121970 175615

LE15123

OUVRIR



Volume net

750ml

ATTENTION



• H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 • EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol - 3 (2H) - one. Peut produire une réaction allergique. • EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. • P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • P102 : Tenir hors de portée des enfants. • P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. • P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. • P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. • P391 : Recueillir le produit répandu. • P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé. • SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. • SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivière, fossé...). • Ne pas dépasser l'application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de 7 ans (soit pas plus de 21 mL de préparation de SOLUTION BORDELAISE par an pour 10 m²). En cas d'urgence, appeler le 15, le 112 ou un centre anti-poison.